

# Trier ses déchets, c'est permettre leur recyclage, et économiser des matières premières. Relevons le défi, trions nos déchets !

## Les Emballages

Bouteilles et flacons en plastique  
Films plastiques étirables

Emballages en métal  
Emballages en carton  
Briques alimentaires



**Ces emballages doivent être vidés  
de tout contenu.**

## Le Papier

Journaux & Magazines  
Revue  
Prospectus  
Feuilles « volantes »  
Papier



**Retirer le film plastique s'il y en a.  
Ne pas mettre les papiers souillés.**

## Le Verre

Bouteilles  
Bocaux  
Pots en verre



**Ne pas mettre : les néons  
ou ampoules, les vitres, la vaisselle;  
les déposer à la déchèterie**

## Attention ! A mettre dans le sac noir :



Restes de nourriture



Emballages non vidés  
ou souillés



Couches bébé



Nappes en papier



Polystyrène

Emballages en plastique  
type : barquettes, pots de  
yaourt, gobelets



Vêtements en très bon état :  
pensez aux associations !

Nous retrouvons encore trop de ces déchets  
dans le sac jaune! Or ces erreurs de tri com-  
pliquent le recyclage et doublent le coût du tri.

**Soyons vigilants!**

## Conseils malins

Pour gagner de la place dans votre sac jaune :

- **compactez** vos bouteilles plastiques ou écrasez vos canettes métalliques,
- **aplatissez** vos emballages cartonnés ou vos briques alimentaires.

 **n'imbriguez pas les emballages**

## La double flèche

Attention, ce logo  ne signifie pas que le déchet est recyclable et ne donne pas d'indication sur la poubelle dans laquelle jeter vos déchets.

Le point vert est présent sur 95% des emballages ménagers (recyclables ou non). Il signifie que les fabricants payent une taxe pour chaque emballage mis sur le marché.

Cet argent est perçu par la Société Eco-Emballages qui subventionne la collecte sélective des déchets ménagers.

## Apport volontaire

Plusieurs bornes d'apport volontaire verre et papier sont réparties sur le territoire.

Pour connaître la plus proche de chez vous, renseignez-vous auprès de la Communauté de communes.

## Distribution des sacs

La Communauté de communes vous fournit les sacs jaunes et cabas :

- pendant la distribution annuelle au mois de janvier/février dans votre commune,
- à partir du 1<sup>er</sup> avril, dans les locaux de la Communauté de communes (à la Maison de l'industrie).

## Collecte des sacs

Afin de maintenir la propreté de nos rues, nous vous remercions de bien vouloir sortir les sacs/bacs la veille du jour de collecte après 20h ou avant le démarrage de la collecte.

## Contacts

Un renseignement ?  
Contactez **le service Environnement**  
**au 05-65-43-95-12**

du lundi au jeudi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00  
de vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 16h



# Guide Pratique



# Le Tri

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Communauté de communes  
du Bassin Decazeville Aubin